

## MONT-SAINTE-GENEVIEVE

### *Avant propos*

Martial Durant est né à Mont-Sainte-Geneviève le 2 octobre 1927 et est décédé en 1996. En 1950, après son mariage, il s'installe à Anderlues. Suite à la fermeture du charbonnage, il commence un travail historique sur son village natal, travail inscrit dans un contexte beaucoup plus général. . Ses rencontres avec des anciens voisins, sa famille, des amis, des recherches dans les archives, des livres d'histoire, des articles lui fournissent les renseignements nécessaires pour la rédaction d'un manuscrit volumineux et unique sur Mont-Sainte-Geneviève.

A la demande de plusieurs personnes et avec l'accord de son fils Alain Durant, le Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes propose aux lecteurs l'édition de ce travail. Il sera publié dans plusieurs numéros de « Haut Pays de Sambre ».

Grâce à monsieur Martial Durant ce petit village ne sera plus un endroit méconnu.

Le texte est reproduit tel que monsieur Martial Durant l'a écrit.

Le texte a été divisé en plusieurs chapitres :

*Chapitre I : Histoire du village (HPS64 et HPS 65)*

*Chapitre II : Le sol*

*Chapitre III : L'industrie*

*Chapitre IV ; La paroisse*

*Chapitre V : L'enseignement*

*Chapitre VI : Les « spots »*

*Chapitre VII : La commune*

*Chapitre VIII : Les services publics*

*Chapitre IX : Culture et folklore*

*Chapitre X : Divers*

*Chapitre XI : Terminologie*

## Chapitre premier : Histoire du village

Le village de Mont-Sainte-Geneviève tire la première partie de son nom de sa position sur un plateau dominant la contrée environnante et la seconde de la sainte à laquelle son église est dédiée.

Il a pour limite les territoires de Anderlues au Nord, de Leernes ainsi que d'un peu de Thuin à l'Est ; Lobbes et Sars-la-Buissière pour le Sud et Bienne-lez-Happart et Buvrines à l'Ouest.

Par un arrêté royal du 17 septembre 1975 la commune est fusionnée avec Lobbes de même que Sars-la-Buissière et Bienne-lez-Happart.

Elle est située à 6 km de Binche, à 7 km de Thuin, à 22 km de Mons, à 16 km de Charleroi et à 60 km de Bruxelles.

Si l'église est dédiée à Sainte Geneviève, c'est également la patronne de la ville de Paris. D'après le livre de A. Mahieu à propos de cette sainte, c'est en 450 que Attila (roi des Huns mort en 453) envahit la France, il approche de Paris et les habitants s'affolent. Geneviève les calme « *Ayez foi, le Christ nous défendra* ». Vierge forte et généreuse, Geneviève voit paisiblement les terribles Huns s'avancer. Toute à sa tâche de charité, puisant dans l'Évangile la force qui surprend et étonne le barbare, elle tient tête à l'envahisseur et sauve Paris.

Cette fois c'est la famine qui menace Paris. Les Huns sont passés et ont tout ravagé. Les Francs et les Romains de Syagrius (430 – 486) se disputent la cité. Malgré les dangers sans nombre, Geneviève remonte le fleuve jusqu'en Champagne et en revient à travers les orages et les vents contraires avec des bateaux chargés de vivres qu'elle distribue aussitôt, donnant double ration aux pauvres. Cette intervention contre Attila et contre la famine l'ont fait choisir comme patronne de Paris.

A quatre-vingts ans, Geneviève (422 – 502) meurt paisiblement mais son nom reste vénéré et son culte s'étend.

Si le nom du village de Mont-Sainte-Geneviève apparaît seulement en l'an 1177 dans une charte d'Alard, évêque de Cambrai sous la dénomination de « *Mons sanctae Genovefae* », son territoire existait depuis le fond des temps et était recouvert presque entièrement de bois. Pourtant d'après des fouilles effectuées au lieu-dit « *Cour du Mont* », il y a certainement des peuplades qui y ont séjourné.

Les historiens André Thierry et Van Hasselt (d'après le livre « *Le Centre* » édité par la chambre du commerce) fixent leur arrivée dans le Hainaut au 14<sup>ème</sup> ou 15<sup>ème</sup> siècles avant Jésus-Christ ; ils appartenaient à la grande famille celtique (branche des Gaëls renforcée ultérieurement par celle des Volks ou Bolgs ou Belgs). Ces auteurs les dénomment des « *Belges de race celtique* ».

Ils vivaient en peuplades et se fixèrent aux points les plus agréables, les plus commodes, les plus facilement défendables et les plus susceptibles de pourvoir à leurs besoins. De préférence à proximité des rivières, sur les collines longeant les cours d'eau, à la lisière ou dans les clairières des forêts.

Ils s'adonnaient à la culture, à la chasse, à la pêche. Leur apparition dans nos régions ne mit pas fin d'emblée à l'usage des armes et outils en pierre. Au contraire, cet usage est continué parallèlement avec la fabrication des mêmes objets en bronze puis en fer. Il ne reste plus de traces des coutumes de nos ancêtres, ce que nous savons, c'est qu'ils adoraient principalement le soleil. Leurs sépultures portaient le nom de tombelle ou tumulus. L'usage des tumuli continua sous l'ère chrétienne. Les premiers évangélistes de nos régions respectaient cette coutume mais plantaient une croix au-dessus de la motte de terre qui abritait les restes des nouveaux chrétiens. Coutume qui est toujours observé actuellement dans nos cimetières.

Le culte s'exerçait non pas dans des temples mais en plein air ; l'autel était une pierre de dimensions importantes (dolmen).

Le Hainaut, appelé en ce temps-là, la Nervie, était déjà fort peuplé lorsque Jules César vint conquérir la Belgique en 57 avant J.C. C'est dans le livre de Norbert Delporte nous rappelant l'historique de notre province, que l'on sait que Jules César (101 à 44 avant J.C.), après avoir conquis la Gaule méridionale et la Gaule centrale, se dirigea sur la Belgique et attaqua d'abord les Nerviens qui livrèrent bataille à César sur les bords de la Sambre. Cette

bataille mit les Romains en grave danger et la vaillance de nos ancêtres arracha à Jules César cette phrase glorieuse que les siècles n'ont point démentie : « *De tous les peuples de la Gaule, les Belges sont les plus braves* ».

Aussi nos ancêtres se plièrent-ils difficilement sous le joug des vainqueurs et à maintes reprises, ils se soulevèrent. C'est ainsi que les Nerviens tentèrent de décimer le camp de Quintus Cicéron (106 à 43 avant J.C.), tentative que seule la trahison fit échouer.

Trente cinq ans avant J.C., les Uriens se fixèrent chez nous. Huit ans après J.C. Tibère (42 avant J.C. et 37 après ) établit les Suèves, peuple de Germanie fixé au troisième siècle après J.C. en Souabe et les Sicambres, ancien peuple de Germanie établi au sud de la Lippe.

C'est au V<sup>ème</sup> siècle que Théodoric le Grand (454 – 526) et Gondebaud (mort en 516 en Bourgogne) à la tête des Francs essaient une invasion dans la Gaule romaine mais ils sont battus dans la forêt charbonnière qui constituera le berceau de notre pays.

Entre 411 et 481 Clodion Mérovée, le chevelu, chef de la tribu des Francs saliens (mort en 447) et son fils Childeric Ier (436 – 481), roi des Francs, précipitent la chute de Rome et instituent le royaume Franc de 481 à 511. A la mort de ce dernier, son fils Clovis (465 – 511) qui fonda la monarchie franque est seul roi de toute la Gaule. Il protégea le catholicisme et réunit un concile à Orléans en 511. Il avait reçu le baptême des mains de saint Remi à Reims en 496.

Assez longtemps après vinrent les maires du Palais, depuis Pépin de Landen né en 580, mort en 640, jusqu'à Pépin le Bref né en 715, mort en 768.

C'est au cours du septième siècle (d'après les annales du cercle archéologique de Mons, Tome II page 207) qu'un voleur et brigand appelé Maurosus qui dévastait la région, se cachait souvent au château Gryniart situé à une demi-lieue sur la Sambre en amont de Lobbes. Cet homme se convertit par la suite et fonda l'abbaye de Lobbes en 654. Il était issu de sang royal et fut secondé pécuniairement par le roi Dagobert, son parent. C'est lui qui

fonda également l'abbaye d'Alne (Aulne). Ce Maurosus fut canonisé par la suite et devint saint Landelin. Il mourut le 15 juin 686.

D'après le cercle archéologique de Lobbes, les annales parues en mars 1979, ce serait un certain Duc Hydulphe, seigneur franc vers les années 640 de notre ère qui occupait le « castel de Hydulphe ». N'ayant pas eu d'enfant avec sainte Aye, il légua à Landelin une partie de son domaine situé au passage à gué de la Sambre afin d'y élever les premières cellules monacales de l'abbaye qui devait plus tard avoir un rayonnement exceptionnel au point de vue spirituel et matériel. Pépin de Landen accorda la terre de Forestaille avec plusieurs dépendances situées entre le ruisseau Grygnhart qui prend sa source entre Buvrines et Bienne-lez-Happart et va vers Sars la Buissière pour se jeter dans la Sambre, et le ruisseau de Herghenaut (Spamboux).

Le nom de Forestaille est porté encore aujourd'hui par une ferme. L'enclos de l'abbaye tire de là son origine. C'était un pavillon de chasse du domaine royal très voisin de Leptines (Estinnes-au-Val) territoires attribués à Pépin de Landen en 635. C'est donc le seigneur de Lobbes Hydulphe et Pépin de Landen, maire des palais des rois Francs qui supplièrent saint Ursmer de prendre la direction du monastère de Lobbes. Ses possessions devaient s'étendre jusqu'en Hollande.

Le duc Hydulphe, de part son rang et ses fonctions, était homme d'armes et par conséquent avait à sa disposition une troupe armée et organisée, il devait également posséder un refuge ou une place forte pour le cantonnement de ses troupes. L'emplacement de ce castel n'a jamais été clairement défini.

Certains auteurs de livres ont appelé ce lieu « *Houdoumont* » ou « *Houdoumont sous Lobbes* » par l'abbé Vos de Lobbes, ce qui pourrait laisser supposer que Mont-Sainte-Geneviève dénommé en wallon « *Oumont* » aurait été l'emplacement de ce château et plus précisément à la cour du mont.

La situation offrait un caractère tel qu'indéniablement elle aurait pu permettre la construction d'un bâtiment à usage d'habitat mais de type défensif. Tous les éléments indispensables se trouvaient réunis pour concrétiser cette éventualité : l'eau pour les gens et le bétail qui se trouve à proximité ; le sommet de la colline permettait la vue sur un horizon dégagé et l'observation

d'un éventuel agresseur. On pouvait apercevoir, par temps clair, le bois de Castillon ce qui pouvait permettre de communiquer par feux ou signaux optiques avec une autre forteresse, précisément située à Castillon.

Le contour du terrain, de forme semi-circulaire, aurait pu être le siège d'une palissade, en vue de protéger et de défendre la population et le bétail.

La proximité de l'abbaye permettait aux hommes d'armes de Hydulphe d'intervenir rapidement en cas d'agression envers les moines puisque établis en bordure de la Sambre, d'un passage à gué et adossés à une forêt. De plus, la Portelette, une des entrées fortifiées de l'abbaye est orientée vers Mont-Sainte-Geneviève.

C'est pourquoi le cercle de recherches archéologiques de Lobbes entreprit des fouilles à cet endroit pendant la période du 28 juillet au 20 août 1979 qui auraient fait découvrir des vestiges qui proviendraient de bâtiments annexes d'une villa romaine.

Dans le livre de Norbert Delporte, on apprend que Waudrez et ses dépendances dont Binche, furent rattachés en 653 au monastère de Lobbes et qui relevait de l'Evêque de Tongres.

Les documents sont peu nombreux sur le séjour de personnages importants de l'époque franque. Mais il est permis de penser qu'ils furent fréquents, leurs passages sur l'ancienne voie militaire de Leptines où une villa servait de relais et de gîtes pour les personnages royaux. Tout ce qu'on sait, c'est que Pépin de Herstal (640 – 714) et le duc Hydulphe, grand bienfaiteur de Lobbes, y séjournent le 15 novembre 691 (Maurice Denuit dans son livre « *Origine et souvenirs de nos vieux chemins* » page 46).

Dans « *Histoire de l'abbaye de Lobbes* » pas l'abbé Vos, tome I page 188 et Maurice Denuit « *Anciens chemins* » page 66 : Lothaire II, né en 825, roi de Lotharingie de 855 à 869, fit ériger par l'évêque Jean de Cambrai en l'an 868-869 une liste exacte des propriétés de l'abbaye de Lobbes. Cette liste comprend 174 « *villae* » et porte le nom de polyptique. D'après ce document l'abbaye possédait outre Thuin et Alne (Aulne) également Grigniart, Biennelez-Happart et Hodoumont sous Lobbes (encore ce nom de Hodoumont dont on a déjà parlé précédemment).

Nous savons par un manuscrit que M. Marcq, révérend curé de Lobbes, a bien voulu communiquer, que ces « *villae* » appartenaient avant 864 au monastère de Saint-Pierre de Lobbes, il ne lui en resta plus que 33. C'étaient les suivants : Lobbes, Thuin, Antoing, Hyon, Wallers, Ragnies, Fontaine-Valmont, Strée, Thuillies, Ossogne, Jamioulx, Bermerée, Erquelinnes, Jumet, Gilly, Saintes, Virginal, Segelsem, Salardinge, Thisselt, Peissant, Trahegnies, Hantes, Baives, Herly, St Ermin, Biercée, Hon, Peronnes, Leernes, Thielrode (Abbé Vos, Tome I « *Lobbes et son abbaye* » page 286). Ces « *villae* » furent une innovation suite à des accroissements de populations et qui date des temps carolingiens ou post-carolingien.

Ce fut Charles le Chauve, né en 823 et mort en 877, qui signa la charte constitutive de la féodalité en 843 et qui partageait l'empire carolingien. Cet ensemble des lois et coutumes qui régèrent l'ordre politique et social divisa la population en trois classes : les grands seigneurs possesseurs de fiefs et qui habitaient les châteaux ; les vassaux nobles ou roturiers qui s'attachaient aux seigneurs pour en être protégés et habitaient les villages ; les hommes libres qui habitaient la ville et payaient surtout les impôts.

La féodalité établit malheureusement la permanence des guerres publiques et privées et entrava le commerce et l'industrie, mais elle fortifia l'esprit de famille.

L'année 880 marque la destruction définitive par les Normands de la villa royale d'Estinnes (Maurice Denuit, page 90).

C'est le 15 novembre 889 que Arnoul au Arnulf, roi de Germanie de 887 à 899, fit à Francon, évêque de Liège, la donation en pleine propriété et à perpétuité de l'abbaye de Lobbes. Cette donation comprenait en premier lieu, les revenus de l'abbaye, sauf la part à laisser aux religieux, aux pèlerins, aux pauvres et en second lieu, le pouvoir temporel que l'abbé exerçait dans les domaines de son abbaye.

En 954 les Hongrois envahirent le pays et furent en vue de Lobbes au début de 955, l'année commençant à Pâques. Le comte de Hainaut refusa asile aux moines qui se réfugièrent dans l'église Saint-Ursmer ; les autres que le poids des années empêchait de gravir la colline, demeurèrent dans l'abbaye, deux furent décapités, les autres mis en prison après avoir été cruellement battus de

verges. L'église bâtie en l'honneur de saint Paul dans l'enceinte de l'abbaye fut entièrement brûlée avec les cloîtres avoisinants. Ils tentèrent aussi de mettre le feu à l'église abbatiale, mais elle fut heureusement préservée par la miséricorde de Dieu (*Abbaye de Lobbes* par J.Vos pp. 269, 270).

Lobbes faisait donc partie du diocèse de Cambrai mais dépendait de l'évêque de Liège.

A la prière de Notger, évêque de 971 à 1008, l'empereur Otton II (955 – 983) qui succéda à son père en 973 fit le 6 janvier 980 la confirmation de nombreux privilèges et pour l'église supérieure l'établissement de Chanoines au lieu de Chapelains « *à cause de la reconnaissance que nous devons à l'Evêque de Liège, disait ce généreux Prince, pour le soulagement de l'âme de notre père Othon (1<sup>er</sup> le grand 912 –973) d'heureuse mémoire pour l'amour de notre chère mère Adelaïde et de notre épouse Théophanie, nous voulons par cet édit que l'abbaye de Lobbes soit sous notre sauvegarde et jouisse d'une immunité perpétuelle. Nous voulons que l'enceinte du monastère appelée enclos demeure telle que nos prédécesseurs l'ont marquée* » qu'elle ait pour limites le ruisseau de Ladose (actuellement le Spamboux), les confins du village d'Anderlues, le mont Saint Martin (dépendance du village de Montignies-le-Tilleul), la rivière d'Heure (eau d'Heure), le lieu désigné sous le nom d'Ansuellle, le village de Hantes (Hantes-Wiheries) et jusqu'au-delà d'Ossogne.

Le village de Mont-Sainte-Geneviève était donc compris dans ces limites.

Vers la fin du siècle les souverains attribuèrent aux Evêques un pouvoir temporel sur la ville épiscopale notamment sur Liège et qui régira pendant plusieurs siècles. A cette époque les Belges formaient une population agricole et les Romains y avaient instauré la grande culture. La population était d'environ 450.000 âmes. Au 9<sup>ème</sup> siècle grâce aux efforts de Charlemagne (742 – 814) nous la verrons atteindre 800.000 âmes. En 1880 elle comptera environ 5.250.000 habitants.

Il défend en conséquence à tout comte, à tout juge d'y exercer aucun pouvoir, ni celui de tenir les plaids (assemblée judiciaire ou politique à l'époque franque), ni celui de percevoir l'argent des compositions judiciaires, ni celui



de lever les impôts, ni celui d'établir des octrois, ni celui de percevoir le droit de péage des barques.

Ces dispositions furent confirmées par le roi Henri II le saint (973 – 1024, canonisé en 1146), le 10 juin 1006 et par Henri IV (1050 – 1106) le 25 juillet 1070. L'évêque Henri de Leyen qui suivit l'empereur d'Allemagne Frédéric 1<sup>er</sup> (1122 – 1190) en Italie en 1154, profita de l'occasion pour faire confirmer les possessions de son église par le pape Adrien IV (1100 – 1159, pape de 1154 à 1159) et par l'empereur. Les deux diplômes se trouvent dans Chapeauville. Celui de Frédéric est de Trente daté du 7 septembre 1155. Dans tous les deux, on trouve une énumération des biens de l'église de Liège.

D'après Engelbert Maghe (1671 – 1709), auteur d'une chronique de Bonne Espérance, c'est exactement le 9 octobre 1177 que Hugues et Robert de Harvengt cédèrent l'église de la paroisse de Mont-Sainte-Geneviève à l'abbaye de Bonne Espérance en même temps que sept autres. Il s'agit de l'autel de Croix-lez-Rouveroy, Mont-Sainte-Aldegonde, Carnières, Ressaix, Morlanwelz (Haine-Poterie), Anderlues et Feluy. Cette donation était au profit de leur frère Philippe de Harvengt qui fut le deuxième abbé de Bonne Espérance de 1156 à 1182.

Cette abbaye fut fondée en 1126 par les soins de Rainaud (Rainaldus) de Croix et de son épouse Béatrix sur le territoire de Vellereille-lez-Brayeux. Ce monastère placé sous le vocable de Notre Dame devint bientôt un des principaux établissements de l'ordre des Prémontrés. Il eut pour premier abbé B. Odon, disciple de saint Norbert et auparavant chanoine de l'église de Laon. Il abdiqua en 1156 et mourut deux ans après. Son successeur fut donc Philippe de Harvengt.

Cet abbé aussi savant que pieux était l'ami intime de saint Bernard, il a laissé plusieurs vies de saints, entre autres celle du glorieux fondateur de Lobbes. Quant à Robert de Harvengt, il fut le premier curé d'Anderlues..

C'est d'après le guide étymologique de Maurice Bologne, qu'au 12<sup>ième</sup> siècle, que Mons serait un dérivé du latin Montem qui veut dire le mont et l'église étant dédiée à sainte Geneviève, et qu'ainsi la raison pour laquelle à cette époque on retrouve le nom de Mons sanctae Genovefae.

Dans une charte délivrée en 1177, le pape Alexandre III qui occupa le Saint-Siège de 1159 à 1181, confirma ces donations à l'abbaye de Bonne Espérance. En 1181 également, Roger de Wavrin, évêque de Cambrai ratifia ces donations, ainsi que le pape Lucius III qui occupa le Saint-Siège de 1181 à 1185.

Cependant en 1222, Godefroid de Fontaine son successeur, contesta à Bonne Espérance les huit églises de la donation des frères Harvengt : cette contestation prit fin par un arbitrage en date du 25 novembre 1224.

Bonne Espérance conserva les églises de Mont-Sainte-Genève, Haine-Poterie, Anderlues et Feluy. Les quatre autres furent cédées à l'évêque (paru dans le journal « La Nouvelle Gazette » du vendredi 26 août 1983).

La commune dépendait au 13<sup>ème</sup> siècle avec Buvrines, Waudrez et leurs dépendances au nombre des terres allodiales (affranchis de toute servitude) de la seigneurie des Comtes du Hainaut (Théophile Lejeune, 1878, p.349).

C'est en 1202 que Marie, comtesse de Flandre et de Hainaut, épouse de Baudouin de Constantinople, fit donation de la dîme qu'elle avait à Mont-Sainte-Genève à l'église Saint-Georges, près de Namur.

Dans Analectes pour servir l'histoire, tome III, Louvain 1866 p.188, on peut trouver la donation faite en latin dont voici la traduction :

*« Marie, comtesse de Flandre et de Hainaut, salue et chérit tous ceux présents et à venir à qui parviendra cette lettre. Je veux qu'il soit connu de vous tous, que Monsieur le Comte, mon mari, quand il prit le chemin de Jérusalem, conféra avec mon consentement dans une pure et perpétuelle entente, la dîme qu'il avait au Mont-Sainte-Genève, près de Binche à l'église de Saint-Georges près de Namur (Salzennes) où habite une congrégation religieuse de jeunes filles, pour le salut de son âme et de la mienne et des âmes de son père et de sa mère et de leurs prédécesseurs (ancêtres)*

*Et parce que mon mari le Comte m'a laissé complètement en mains l'ordonnance de cette donation, j'ai jugé digne de confier par écrit tout cet acte et de le confirmer par l'apposition de mon sceau et la signature de témoins, afin qu'il ne puisse être brisé en quelque façon par la succession des*

*temps, ou livré à l'oubli et pour que les machinations des méchants ne puissent le détruire.*

*Témoins de cet acte : le cachet de Monsieur le Comte de Namur (Salzennes) ; frère de Monsieur le Comte, mon mari, de S. Henri, son frère, de S. Godefroid leur frère, de S Willehm, son oncle maternel, de S. Baudouin de Lobbes, de S. Gruderon.*

*Fait en l'an 1202 de l'incarnation du Maître. »*

Cette donation fut également confirmée par des chartes des évêques de Cambrai Jean III , Jean de Béthune et Godefroid II au mois de juin 1203 et au mois de septembre 1235, parue également dans les analectes page 189 dont voici la traduction du latin :

*« Godefroid, évêque de Cambrai, par la grâce de Dieu, je salue tous les gens tant présents qu'à venir pour toujours.*

*Puisque la précarité de la condition humaine est encline à la destruction causée par l'oubli et que la foule des choses ne suffit pas, il est de l'intérêt de perpétuer par l'appui d'un écrit et de reporter par le témoignage d'une lettre par la présence des gens actuels pour la connaissance des gens futurs les faits qui sont connus par les gens d'aujourd'hui comme pieusement accomplis afin qu'avec le temps ils ne soient pas obscurcis dans les ténèbres de l'oubli, que tous donc présents ou à venir sachent que notre très cher Baudouin, comte illustre de Flandre et de Hainaut, et Marie, sa femme très vénérable, ont conféré pieusement et librement, par un sain conseil de (fait), la dîme qu'ils possédaient à Mont-Sainte-Geneviève et celles des Estinnes pour le salut de leurs âmes et de celle de leurs prédécesseurs aux maîtresses de Saint Georges de Namur (Salzennes) femmes de l'église, et cette même donation ils l'ont confirmé par l'appui de leurs sceaux et la signature de témoins. Et cette donation, pour autant qu'il est en notre pouvoir, la jugeant censée, nous l'approuvons et nous confirmons les dites dîmes à l'église précitée. Pour témoigner de cet acte nous avons fait écrire cette page, confirmée par la marque de notre sceau.*

*Fait en l'an de 1203 de l'incarnation au mois de juin ».*

Plus tard, le 3 avril 1238, Thomas de Savoie, comte de Flandre et de Hainaut et son épouse Jeanne dite de Constantinople, cédèrent aux religieuses une partie des revenus qu'ils possédaient à Mont-Sainte-Geneviève. Dans une déclaration datée de 1239 l'abbesse Ymania reconnaît avoir reçu ces biens

consistant en 8 muids de blé et autant d'avoine, à la mesure de Binche, sur le terrage de cet endroit, et de plus de 4 gerbes avec 8 bonniers de terres compris dans le sart de Buttiaus, le tout sous un cens de 4 livres blancs. Marguerite de Constantinople confirma ces donations en 1252, et elle y ajouta des revenus d'une valeur de 60 livres blancs. (Recueilli dans le livre du Comte de Looz sur Buvrines).

En mai 1311, Gérard de Masnuy, abbé de Bonne Espérance, Agnès, abbesse de Salzennes et leurs monastères respectifs font un échange de terre à Mont-Sainte-Geneviève. Les religieuses de Salzennes reçoivent 3 bonniers de terre (*tenant as terre dou Euctiel et à la voie des cens pies*) tandis qu'elles cèdent 3 bonniers de terre (gisant au lieu qu'on dit à Baduisart).

Le 29 août 1324, les abbayes de Bonne Espérance et de Salzennes concluent un accord au sujet de la dîme et de terrage (impôts fonciers) à Mont-Sainte-Geneviève et à Anderlues. C'est un très long parchemin, la « *voie de cens pies* » et la « *Butiel* » y sont fréquemment cités (Archives de l'Etat à Namur).

Notre pays fut gouverné par la maison de Bourgogne de 1384 à 1482. C'est la maison d'Autriche qui lui succéda et régna jusqu'en 1555. Puis le pays passa sous la domination espagnole (l'Archiduc Albert et Isabelle). Jusqu'en 1713, ce fut un siècle de malheur par la guerre que se livrèrent les Français et les Espagnols.

C'est en 1653 que les Français ravagent les localités et le Comte de Turenne (1611 – 1675) triomphe des Espagnols à la bataille des dunes en 1658. Date du replis des troupes espagnoles. C'est ainsi que la prévôté de Binche devient française.

Une petite anecdote à ce sujet. Charles de Lorraine et Duc d'Aumale né en 1555, fut gouverneur de Paris où il défendit la ville assiégée par Henri IV (1553 – 1610). Il s'allia avec les Espagnols et devint gouverneur de Binche. D'où vient sans doute d'après le livre du Comte de Looz, une vieille expression « *Après Paris, c'est Binche* » dont tout bon Binchois se souvient.

(A SUIVRE ...)